L’an deux mil vingt et un, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, s’est assemblé dans la salle des fêtes de Trévé afin de respecter les consignes de sécurité liées à la pandémie du COVID-19, sous la présidence de Monsieur Gildas ADELIS, Maire.

**Présents :** MMES et MM. IVANOV L, MATHECADE G, BERNARD E, TILLY M, AUFFRET E, ROLLAND I, BASSET A, OLLITRAULT S, TREHOREL V, BOIN C, LE POTIER A, EDY A, PERENNEZ G, JEGLOT B, DORE S, FOULFOIN F.

**Absents** **excusés** : LANGLOIS R. qui a donné pouvoir à TILLY M.

 LE MOAL A. qui a donné pouvoir à ADELIS G.

**Secrétaire de séance** : BOIN C.

**PROJET MAISON MEDICALE**

Monsieur le Maire rapporte que la commission santé s’est réunie le 18 mai dernier.

Madame Charles de l’ARS a pris contact avec Monsieur le Maire pour proposer à la commune un accompagnement du projet avec un consultant. Cette consultation, intégralement prise en charge par l’ARS, est une clé essentielle pour que le projet avance, elle permettra une réflexion sur l’ensemble du territoire et c’est aussi une volonté régionale afin d’apporter un soutien aux collectivités désireuses d’implanter des maisons médicales.

Monsieur le Maire rappelle que, sur un territoire de 10 km autour de Trévé, il n’y a que 14 médecins généralistes pour 27 000 habitants. D’autres communes comme La Motte, Uzel, Saint-Caradec commencent elles aussi à réfléchir sur ce projet.

Lors de cette commission, un budget prévisionnel a été présenté. Anthony Basset en donne les grandes lignes : le budget investissement concerne les dépenses de matériel, mobilier, agencement, frais de recrutement des médecins … et il s’équilibre grâce à une subvention de 75 000 € pour l’aide à l’installation de deux médecins.

En fonctionnement, les dépenses pour la 1ère année sont d’environ 292 000 € (loyers, fournitures médicales, assurances, ordures ménagères, frais de personnel, frais bancaires …) et les recettes de 317 000 € (remboursement des consultations, loyers des professions paramédicales et aides diverses) d’où un excédent de 25 000 €.

Céline Boin demandent des précisions sur les travaux. Anthony Basset explique que les travaux de tout le bâtiment seront pris en charge par LCBC et que le loyer de 2 500 € par mois permet de couvrir ces frais.

Frédéric Foulfoin pense qu’il y aura un coût pour la commune et se demande comment il est possible d’équilibrer. Monsieur le Maire dit que tous les remboursements liés aux visites permettront de financer le projet et que cet équilibre financier apparaitra au bout de 3 ou 4 ans.

Sylvie Doré souhaite savoir si la commune a obligation de poursuivre le projet si le consultant de l’ARS émet un avis positif. Laure Ivanov demande sur quoi va se baser l’audit et si c’est le Conseil Municipal qui décidera ou si c’est l’ARS qui aura le dernier mot étant donné qu’ une convention de partenariat doit être signée.

Monsieur le Maire assure que ce n’est qu’un audit et que c’est le Conseil Municipal qui statuera sur la continuité du projet ou pas. Anthony Basset rappelle que c’est juste un avis qui est intéressant à entendre et que si le projet n’est pas viable, il sera abandonné.

Pour Frédéric Foulfoin, la véritable question est de savoir comment faire venir les médecins dans un territoire rural. A Loudéac, il est compliqué de faire venir des médecins alors comment y arriver à Trévé ? Anthony Basset intervient en rappelant que la commune a plus de chance de trouver des médecins salariés et non indépendants car les contraintes sont moindres.

Gérard Mathécade pense que la question de santé devrait être une compétente intercommunale et qu’une réunion pourrait être organisée avec les communes voisines pour connaitre leurs attentes.

Céline Boin se pose la question des finances et plus précisément quel projet va être repoussé pour pouvoir créer la maison médicale. Monsieur le Maire annonce qu’aucun projet ne sera repoussé et que la santé est prioritaire. Laure Ivanov répond que l’enfance-jeunesse est également prioritaire (extension maison des lutins, maison des jeunes, classe modulaire, missions argent de poche ….).

Gildas Pérennez estime que ce projet est une dépense de plus à laquelle il va falloir trouver un financement et s’interroge aussi sur les obligations de la commune si la convention est signée avec l’ARS.

Monsieur le Maire précise que, pour cette séance, le Conseil Municipal doit juste statuer sur l’accompagnement de l’ARS mais il convient qu’il est peut-être compliqué de prendre une décision ce soir et propose aux élus de réfléchir et de rendre réponse par mail la semaine prochaine. Il enverra à chaque élu un exemplaire de la convention afin que chacun puisse en prendre connaissance.

**MAISON DES LUTINS**

1. Choix du cabinet de maitrise d’œuvre :

Laure Ivanov informe que le comité de pilotage et la commission d’appel d’offres, avec l’ADAC, ont auditionné les cabinets SN-Archi (Nicolas), Riguidel et AMC (Château) pour la maitrise d’œuvre de l’extension de la Maison des Lutins.

Ces commissions proposent de retenir le cabinet AMC dont le projet s’inscrit le mieux dans le contexte du bourg et dans la continuité de l’ALSH existant. Il répond aux attentes programmatiques : l’organisation spatiale permet une grande modularité des espaces, les locaux de vie sont lumineux, le vestiaire est grand et facilement accessible, l’emplacement du bureau permet de surveiller les locaux et la cour. Le planning des travaux et l’enveloppe financière sont respectés.

Ce cabinet est également le moins cher avec un taux de rémunération de 10,44 % (13,32 % pour Sn-Archi et 12,98% pour Riguidel) sur une enveloppe de travaux estimée à 410 000 € HT.

Laure Ivanov en donne le compte-rendu :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Valeur technique /7** | **Valeur prix /3** | **Note /10** | **classement** |
| *Sandrine NICOLAS et associés* | 4.55 | 2.35 | 6.90 | 3 |
| *RIGUIDEL Architectes* | 5.70 | 2.41 | 8.11 | 2 |
| *Atelier Michel CHATEAU* | 6.35 | 3.00 | 9.35 | 1 |

Le permis serait déposé en octobre, les travaux pourraient commencer en mai 2022 et se terminer en mars 2023.

 Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

 • **RETIENT** la proposition de l’Atelier Michel Chateau pour un forfait de rémunération provisoire de 42 804 € HT

 • **DECIDE** que les dépenses liées à cette opération seront mandatées en section d’investissement du budget communal.

 • **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le marché de maitrise d’œuvre et toutes les pièces y afférentes.

 • **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le permis de construire et toutes les pièces y afférentes.

1. Devis mobilier :

La Scop A l’Abordage, dont le siège est à Dinan,a transmis aux communes un catalogue de son mobilier mis en vente suite à son renouvellement.

Laure Ivanov et Angeline Fiot ont fait l’inventaire du mobilier nécessaire à l’extension de la Maison des Lutins et ont proposé cette liste à la commission enfance-jeunesse qui s’est tenue le 6 mai.

La commission a donné son accord pour l’achat du mobilier suivant :

 - 1 lot de 4 tables : 150 € TTC

 - 1 lot de 30 chaises : 750 € TTC

 - 1 table octogonale : 40 € TTC

 - 1 bac à livres (pour la bibliothèque) : 30 € TTC

Cette dépense de 970 € sera mandatée en section d’investissement.

Gildas Pérennez souhaite savoir pourquoi la Scop change son mobilier et si celui-ci est bien aux normes. Laure Ivanov et Céline Boin expliquent que cette structure départementale change le mobilier de certaines crèches afin de l’uniformiser sur leurs sites, ce mobilier répond bien à toutes les normes.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cet achat.

1. Devis diagnostic amiante et plomb :

Gérard Mathécade informe que trois cabinets ont été contactés pour effectuer un diagnostic amiante et plomb à la maison Martin. Ces diagnostics sont obligatoires avant toute démolition ou travaux de construction.

Les cabinets Paturel et Apave ont répondu :

► *Cabinet Paturel* : 1 748,58 € HT

 - diagnostic amiante : 429 € HT

 - 20 prélèvements (prix unitaires : 43 €) : 860 € HT

 - 1 prélèvement sur enrobé : 80 € HT

 - participation équipements de protection individuelle et collective : 20 € HT

 - diagnostic plomb : 350 € HT

 - frais dossier : 9,58 € HT

► *Apave*: 1 630 € HT

 - diagnostic amiante : 415 € HT

 - 15 prélèvements (prix unitaires : 55 €) : 825 € HT

 - diagnostic plomb : 350 € HT

 - frais sanitaire : 15 € HT

 - frais dossier : 25 € HT

Le devis de l’APAVE est moins cher car il n’y a que 15 prélèvements de prévu (20 pour Paturel) mais si 20 prélèvements sont nécessaires, le devis de l’APAVE s’élève à 1 905 € HT et est donc plus cher que celui du cabinet Paturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient la proposition du cabinet Paturel dont la dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. Subvention DETR :

Suite à la rencontre, en janvier dernier, de Monsieur le Maire, Laure Ivanov, Céline Boin et Anthony Basset avec Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, il avait été convenu que la demande de subvention de DETR serait faite en deux phases.

Aussi, pour l’année 2021, le montant des travaux déclarés est de 15 000 € HT et en 2022 il sera de 395 000 € HT.

Par arrêté en date du 30 avril, il a été accordé à la commune une subvention de 4 500 € (soit 30 % des 15 000 € inscrits en 2021). Contactés par téléphone, les services préfectoraux nous ont fait savoir que nous avions de grande chance d’obtenir le solde de la subvention en 2022 puisque toute opération engagée doit être financée dans son intégralité. Une demande de subvention pour la 2ème phase sera à déposer en début d’année 2022.

A ce jour, le montant des subventions espérées est de 460 000 € (DETR : 123 000 €, CAF : 300 000 €, Contrat de Territoire : 37 000 €) sur un projet estimé à 602 000 € HT (achat maison, honoraires, travaux et achat mobilier) soit environ 76% de subvention.

**EGLISE**

1. Devis réparation des cloches :

Lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, Gérard Mathécade avait annoncé que des travaux étaient à effectuer sur les cloches de l’église :

 - sur la cloche 2, le moteur de volée ne fonctionne plus et le battant est écroui et aplati (risque de fêlure de la cloche),

 - sur la cloche 3, les brides de supports sont cassées donc la cloche est arrêtée.

 Un devis a été demandé à Bodet (entreprise qui a le contrat de maintenance) et Art Camp.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | BODET | ART CAMP |
| **Intervention sur cloche 2**Remplacement du moteur de volée électroniqueRemplacement d’un battant en acier rendre avec chape de sécurité | 1 446 € HT1 310 € HT | 970 € HT1 110 € HT |
| **Intervention sur la cloche 3**Fourniture d’un jeu de 4 brides de suspension + traitement anticorrosion | 530 € HT | 280 € HT |
| **Intervention sur les cloches 1 et 2**Brossage des brides et application traitement anticorrosion |  | 160 € HT |
| Divers (gestion administrative, installation chantier, main d’œuvre, frais déplacement …) | 807 € HT | 932,50 € HT |
| TOTAL | 4 093€ HT | 3 452,50 € HT |

Gérard Mathécade propose de retenir la société Art Camp, ce qui est approuvé par le Conseil Municipal. La facture sera mandatée en section d’investissement.

1. Remplacement d’un radiateur radiant :

Gérard Mathécade informe qu’un radiant est à changer dans l’allée centrale de l’église sur le côté gauche. Seule l’entreprise Agromat (spécialisée dans les bâtiments d’élevage agricole) a proposé un devis.

Le coût d’un radiant est de 553,27 € HT y compris le détendeur de gaz et les raccords qu’il convient de changer car ce matériel est plus performant que ceux déjà en place. Les travaux de mise en place seront faits par les agents du service technique.

La Paroisse a été sollicitée pour demander une participation à hauteur de 50% mais celle-ci a refusé estimant que ce bâtiment était communal.

Gérard Mathécade interroge les élus pour savoir si un second radiant doit être commandé afin d’en avoir un à disposition si besoin. Cette proposition n’est pas retenue.

Il est donc proposé de valider l’achat d’un radiant chez Agromat. Le Conseil accepte cette proposition par 18 voix pour et une voix contre (S.Doré).

La dépense sera payée en section d’investissement.

**CLASSE MODULAIRE ECOLE DES PERRIERES**

1. Demande subventions LCBC et DSIL :

Emma Bernard informe qu’une demande de subvention a été déposée auprès de LCBC dans le cadre de la redynamisation et de l’attractivité du centre-bourg. Lors de sa séance du 11 mai dernier, le Conseil Communautaire a accordé une subvention de 25 000 € pour ce projet.

Cette subvention avait d’abord été demandée pour l’aménagement de la rue des Courcettes mais comme ce projet a été reporté, la demande de subvention a été transférée vers la classe modulaire. Il en est de même pour la subvention de l’extension de la Maison des Lutins qui a été basculée vers le projet d’extension de la crêperie car l’autofinancement communal pour le projet de la garderie n’était pas assez élevé.

Concernant la classe modulaire, Emma Bernard indique qu’un dossier de demande de subvention DSIL a été déposé auprès de la Préfecture. Le dossier passera en commission le 2 juillet prochain.

Gildas Pérennez souhaite connaitre les critères de la DSIL. Cette Dotation de Soutien à l’Investissement Local est versée par l’Etat. Plusieurs thèmes sont éligibles, celui retenu pour ce projet s’intitule « création, transformation et rénovation d’un bâtiment scolaire ». Les projets de proximité répondant à des besoins locaux sont privilégiés.

1. Plan de financement :

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement suivant :

**Dépenses : 92 597,60 € HT**

- étude de sol : 1 540,00 € HT

- classe modulaire : 81 725,00 € HT

- mobilier : 2 332,60 € HT

- travaux maçonnerie : 5 000,00 HT *(devis en cours)*

- travaux électricité : 2 000,00 € HT *(devis en cours)*

**Recettes : 92 597,60 € HT**

- DSIL (30%) : 27 779,00 €

- Loudéac Communauté Bretagne Centre : 25 000,00 €

(« Redynamisation et attractivité du centre-bourg »)

- Emprunt : 39 818,60 €

1. Permis de construire :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le permis de construire et toutes les pièces s’y rapportant.

1. Point sur les travaux :

Le devis de la classe modulaire a été retourné à Module Création. Nous attendons la demande de permis de construire. Gérard Mathécade a contacté des entreprises de maçonnerie et d’électricité pour des devis.

**RESIDENCE DES TROIS CHENES**

1. Devis fibre optique :

Gérard Mathécade propose au Conseil Municipal de valider le devis de la société Solutel pour les travaux de pose et de câblage en fibre optique de la Résidence des Trois Chênes pour un montant de 4 642 € HT. La dépense sera mandatée en section d’investissement.

Sylvie Doré souhaite savoir s’il est possible d’avoir un autre devis. Gérard Mathécade explique que le SDE (Syndicat Départemental d’Energie) effectuant les travaux d’électricité, éclairage public et téléphone, a demandé directement à la société SOLUTEL d’établir un devis pour des travaux de pose et câblage en fibre optique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce devis.

1. Lancement des avis d’appel d’offres :

Le permis d’aménager étant délivré, les appels d’offres pour les travaux de terrassement et voirie vont pouvoir être lancés courant juin.

Un rendez-vous avec le cabinet Nicolas est prévu le 31 mai pour présenter le dossier.

**VOIRIE**

1. Devis point-à-temps :

Maurice Tilly informe que les entreprises Eiffage et Colas ont fait parvenir leur devis pour le passage du point-à-temps automatique pour 12 tonnes d’émulsion :

- Eiffage : 8 400 € HT (soit 700 € HT la tonne)

- Colas : 8 256 € HT (soit 688 € HT la tonne)

Le devis comprend le camion avec chauffeur, la fourniture de graviers et la fourniture de l’émulsion.

Le Conseil Municipal retient le devis de l’entreprise Colas. La dépense sera mandatée en section de fonctionnement.

1. Devis épareuse :

Ayant entière satisfaction des travaux réalisés l’année passée, Maurice Tilly propose de renouveler la prestation de l’entreprise Connan pour le passage de l’épareuse.

Le montant du devis est de 8 750 € HT pour le passage du broyeur d’accotement en mai sur 70 km et le passage de l’épareuse en octobre sur 70 km. Maurice Tilly précise que ce devis est 1 048 € HT moins cher que l’année passée pour un même travail car cette entreprise a pris ses marques, connait mieux la commune et peut donc mieux s’organiser.

L’ensemble des élus donne son accord.

**SERVICES TECHNIQUES : ACHAT MATERIEL**

1. Devis pour perfo-burineur et meuleuse :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Perfo-burineur | meuleuse |
| Avis | 638,82 € HT | 188,37 € HT |
| Sofibac | 560,42 € HT | 104,42 € HT |

Le matériel proposé par Avis est trop performant donc pas adapté à l’utilisation qu’en fera le service technique.

Gildas Pérennez souhaite savoir comment s’organisent les services techniques lorsqu’ils ont besoin de ce type de matériel, Sylvie Doré s’interroge sur leurs fonctions et leur nécessité.

Anthony Basset informe que la commune a recours à la location lorsque les agents en ont besoin pour la voirie et les bâtiments. Maurice Tilly précise que les travaux étant de plus en plus souvent faits en régie, il est nécessaire d’acquérir ce matériel.

Le Conseil retient le devis de la société Sofibac.

La dépense sera mandatée en section d’investissement.

1. Devis débroussailleur :

Un des débroussailleurs est hors d’usage (moteur grillé) et il est donc proposé son remplacement :

|  |  |
| --- | --- |
| CONCEPT MOTOCULTURE | BESNARD MOTOCULTURE |
| Modèle ECHO SRM420TESCylindrée : 41.5 cm3Puissance : 1.78 kWPoids : 8.7 kgLivrée avec tête nylon semi-automatique et harnais pro740€ TTC | Modèle ECHO SRM420TESCylindrée : 41.5 cm3Puissance : 1.78 kWPoids : 8.5 kg735€ TTC*(même modèle que Concept)* |
| Modèle ECHO SRM520ESCylindrée : 50.2 cm3Puissance : 2 kWPoids : 8.7 kgLivrée avec tête nylon semi-automatique et harnais pro820€ TTC | Modèle ECHO SRM520ESCylindrée : 50.2 cm3Puissance : 2,16 kWPoids : 9 kgLivrée avec harnais pro819€ TTC*(même modèle que Concept)* |
| Modèle ECHO RM520ESA dosCylindrée : 50.2 cm3Puissance : 2.16 kWPoids : 12 kgLivrée avec harnais type havresac899€ TTC |  |

Le Conseil Municipal retient le devis de la société Besnard Motoculture pour le modèle Echo SRM420TES d’un montant de 735 € TTC.

**ACCUEIL DE LOISIRS**

Laure Ivanov rapporte différents points vus lors de la commission enfance-jeunesse le 6 mai.

1. Camps été :

La commission enfance-jeunesse, réunie le 6 mai, a travaillé sur les camps de l’été et fait les propositions ci-dessous :

► **Pour les 8-11 ans**: camping du « Lac de Trémelin » à Iffendic du 27 au 30 juillet pour 24 enfants accompagnés de 3 animateurs.

Le budget est le suivant :

 \* hébergement : 528,80 €

 \* activités (parcours dans les arbres, course d’orientation et canoë) : 720 €

 \* alimentation : 400 €

 \* transport : 644 €

 \* salaires animateurs : 2 400 €

 Soit un total de dépenses de 4 692,80 €

Après déduction de la participation des familles (2 760€), le reste à charge pour la commune serait de 1 932,80 € soit 80,53 € par enfant pour le séjour.

Après renseignements pris auprès des communes voisines, la commission ne souhaite pas augmenter les tarifs et reprend les mêmes que l’année passée :

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| QF | <512 | 513-662 | 663-872 | 873-1136 | 1137-1303 | >1 304 |
| Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel et St-Thélo | 105 € | 105 € | 110 € | 110 € | 115 € | 115 € |
| Enfant autres communes | 125 € | 125 € | 130 € | 130 € | 135 € |  |

► **Pour les 12-15 ans**: camping « Mané Guernéhué » à Baden du 19 au 23 juillet pour 16 ados accompagnés de 2 animateurs ou 20 ados avec 3 animateurs.

Suite à la remarque d’Anthony Edy sur le nombre de participants, Laure Ivanov précise qu’il est possible d’accueillir 24 ados avec 3 animateurs.

Le budget est le suivant :

 \* hébergement : 1 009,98 € (pour 16 ados) et 1 290,60 € (pour 20 ados)

 \* activités (parcours accrobranche trampoline, catamaran et paddle) : 864 € (16) et 1 080€ (20)

 \* alimentation : 350 € (16) et 450 € (20)

 \* transport : 632 € (16) et 714 € (20)

 \* salaires animateurs : 2 120 € (2 animateurs) et 3 000 € (pour 3 animateurs)

 Soit un total de dépenses de 4 975,98 € (16) et 6 534,60€ (20)

Après déduction de la participation des familles (2 640€ pour 16 et 3 300€ pour 20) et la participation de la CAF (1086,60 € pour 16 et 1 358€ pour 20), le reste à charge pour la commune serait de 1 249,38 € (16) soit 78,08 € par ado pour le séjour et 1 876,60 € (20) soit 93,83 € par ado pour le séjour.

Après renseignements pris auprès des communes voisines, la commission ne souhaite pas augmenter les tarifs et reprend les mêmes que l’année passée :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| QF | <600 | 601-900 | >900 |
| Enfant Trévé, St-Caradec, Grâce-Uzel et St-Thélo  | 140 € | 150 € | 160 € |
| Enfant autres communes | 180 € | 190 € | 200 € |

Pour réduire le coût du séjour pour les ados, la commission propose que les jeunes qui y participeront organisent une vente de saucissons ou de pizzas.

Gildas Pérennez informe qu’il est préférable de faire ce type de vente sous couvert d’une association. Laure Ivanov dit que la Maison des Jeunes a une régie d’avance mais il serait, en effet, plus simple de demander à une association communale d’encadrer cette vente car la Trésorerie ne nous permettra pas d’avoir ce type de mouvements financiers (facture d’achat, encaissement des fonds et redistribution aux jeunes).

Frédéric Foulfoin demande s’il y a un partenariat avec la commune de Plouguenast-Langast pour les camps. Laure Ivanov explique que ce partenariat ne s’est pas mis en place cette année à cause du protocole sanitaire afin d’éviter le brassage des enfants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour et 1 abstention (S.Doré) approuve les camps et leur tarification.

1. Renouvellement « Entente Intercommunale ALSH extrascolaire » avec LCBC :

En 2015, une convention avait été signée entre les communes du territoire et LCBC afin d’harmoniser et uniformiser le fonctionnement des ALSH extrascolaires concernant les tarifs, les horaires, le fonctionnement ainsi que pour avoir un projet éducatif commun et mutualiser les moyens matériels. Cette Entente doit être renouvelée pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

1. Nomination délégués au COPIL de la Conférence de l’Entente :

Cette Entente se réunit en COPIL (comité de pilotage) chaque trimestre pour travailler sur des thématiques liées à l’enfance.

La commune de Trévé doit nommer trois membres. La commission propose Laure Ivanov, Anthony Basset et Céline Boin.

**MISSION ARGENT DE POCHE**

Lors d’une réunion avec Monsieur le Maire, Laure Ivanov, Gérard Mathécade et les responsables des différents services, une liste de missions a été établie.

Cette liste a été validée par la commission enfance-jeunesse :

 - binage du cimetière : 4 missions

 - désherbage des parterres et nettoyage des terre-pleins : 4 missions

 - nettoyage des jeux de l’étang et du presbytère : 2 missions

 - nettoyage et peinture banc cimetière : 2 missions

 - ponçage et lasure mobilier étang : 4 missions

 - sorties piscine accueil de loisirs : 5 missions

 - animation grands jeux accueil de loisirs : 3 missions

 - inventaire bibliothèque : 4 missions

 - rangement bibliothèque : 1 mission

 - animation bibliothèque : 4 missions

 - ménage cantine : 2 missions

 - ménage école : 2 missions

Ces 37 missions seront réalisées par les jeunes de 16-17 ans entre 6 juillet et le 24 août.

10 jeunes se sont inscrits en Mairie. Une réunion de présentation avec les jeunes aura lieu mercredi 2 juin à 14 heures.

**BIBLIOTHEQUE : PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L’EMBAUCHE D’UN SERVICE CIVIQUE PAR L’ASCRL**

Laure Ivanov, Présidente de l’ASCRL, rapporte que lors de l’Assemblée Générale, l’association a décidé de s’engager dans un projet d’accueil d’un service civique pour seconder l’animatrice sur les activités culturelles et numériques, à partir du 1er septembre 2021, étant donné que LCBC a stoppé ses interventions d’ateliers numériques dans les bibliothèques.

Dans un premier temps, un projet pédagogique doit être rédigé (tutorat, articulation entre les missions du service civique et celles de Céline, rôle de l’organisme dans l’accompagnement à la citoyenneté du jeune …). Laure Ivanov et Céline Chauvière cherchent des volontaires pour les aider à rédiger ce projet pédagogique.

Puis, il convient d’aborder l’aspect financier. Le reste à charge mensuel pour l’ASCRL est de 107,58 € à répartir entre les 4 communes comme suit :

 - Trévé : 107,58 € x 47.2% = 50,88 €

 - Hémonstoir : 107,58 € x 24,47 % = 26,53 €

 - Saint Caradec : 107,58 € x 19,54% = 21,14 €

 - Saint Maudan : 107,58 € x 8,27% = 9,03 €

Laure Ivanov précise qu’aucun versement ne sera à faire par la commune pour ce poste car le montant est couvert pour la subvention versée en début d’année à l’ASCRL.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité émet un avis favorable sur l’accueil de la personne en service civique au sein de l’ASCRL.

**ENVIRONNEMENT : DEVIS ELAGAGE BOIS DE QUENEHA**

Suite à l’achat du bois de Quénéha, il a été constaté que des arbres devaient être élagués. Maurice Tilly s’est rendu sur place avec Pascal Doré et Maxime Le Borgne. Ce dernier, paysagiste et élagueur installé sur la commune, a fait parvenir un devis pour 11 heures de travail pour un montant de 880 € HT.

Le Conseil donne son accord.

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- *gratuité salle campagne électorale et réunion publique en extérieur* :

Monsieur le Maire propose la mise à disposition gratuite des salles communales utilisées dans le cadre de la campagne électorale pour des réunions internes pour tous les candidats. Il propose également d’autoriser les réunions publiques en plein air notamment sur la place du bourg.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

- *demande OGEC pour achat terrain* :

Monsieur le Maire informe qu’il a rencontré, ce jour, la directrice de l’école Sainte-Jeanne d’Arc et le Président de l’OGEC concernant l’éventuel achat par l’OGEC de la parcelle communale sur laquelle les classes modulaires sont implantées. Gérard Mathécade précise qu’un prêt à usage est en cours pour cette mise à disposition gratuite. Ce point sera à l’ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

- *projet ferme panneaux photovoltaïques* :

Monsieur le Maire informe qu’il a été contacté par une entreprise qui souhaite installée une ferme de panneaux voltaïques à la carrière de Kerbiguet appartenant à l’entreprise Bertho TP. Ce projet est privé mais la commune pourra connaître des retombées fiscales.

- *feu d’artifice* : Gérard Mathécade rapporte que le feu d’artifice pourrait avoir lieu mais en respectant le protocole sanitaire. Un rendez-vous en visio est prévu le 7 juin avec la société Vos Nuits Etoilées.

**Dates à retenir** :

* Mardi 25 mai à 15h30 : comité de pilotage pour les LDG (lignes directrices de gestion)
* Jeudi 10 juin à 9h : comité de pilotage pour les LDG (lignes directrices de gestion)
* Jeudi 10 juin à 20h : Conseil Municipal
* Mardi 15 juin à 20h : commission finances
* 20 et 27 juin : élections départementales et régionales